



**Norme
internationale**

ISO 55013

**Gestion d'actifs — Document
d'orientation sur la gestion de
données en tant qu'actifs**

Asset management — Guidance on the management of data assets

**Première édition
2024-07**

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

[ISO 55013:2024](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/30423e95-4320-468a-b455-c27f385d0af1/iso-55013-2024)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/30423e95-4320-468a-b455-c27f385d0af1/iso-55013-2024>

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 55013:2024](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/30423e95-4320-468a-b455-c27f385d0af1/iso-55013-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/30423e95-4320-468a-b455-c27f385d0af1/iso-55013-2024>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Gestion des données relatives aux actifs	3
4.1 Généralités	3
4.2 Données relatives aux actifs	3
4.2.1 Exigences relatives aux données	3
4.2.2 Processus de collecte, d'analyse et d'évaluation	4
4.2.3 Processus de gestion	4
4.2.4 Alignement de la terminologie	4
4.2.5 Cohérence et traçabilité	4
4.3 Informations documentées	5
4.3.1 Généralités	5
4.3.2 Identification et description	5
4.3.3 Format	5
4.3.4 Pertinence et adéquation	5
4.3.5 Assurer la disponibilité	6
4.3.6 Protection des informations documentées	6
4.4 Phases du cycle de vie des données	6
4.4.1 Généralités	6
4.4.2 Définir	7
4.4.3 Collecter	7
4.4.4 Stocker	7
4.4.5 Rapports	8
4.4.6 Décider	8
4.4.7 Diffuser	9
4.4.8 Supprimer/archiver	9
5 Réaliser de la valeur à partir des données relatives aux actifs	10
5.1 Le rôle des données relatives aux actifs dans la prise de décision	10
5.2 Utilité des données relatives aux actifs	10
5.3 S'aligner sur les normes de données existantes	11
5.4 Acquisition, stockage et suppression des données relatives aux actifs	11
5.5 Coûts et bénéfices de l'utilité des données relatives aux actifs	11
6 Identifier les données en tant qu'actifs	11
6.1 Généralités	11
6.2 Considérations clés pour la reconnaissance des données en tant qu'actifs	11
7 Gérer les données en tant qu'actifs	12
7.1 Généralités	12
7.1.1 Bénéfices offerts par la gestion des données en tant qu'actifs	12
7.1.2 Soutien aux objectifs de l'organisme	13
7.2 Identifier les données par rapport à chaque objectif et stratégie de l'organisme	13
7.3 Évaluer la disponibilité des données	13
7.4 Appliquer la gestion d'actifs aux données en tant qu'actifs	14
7.5 Interopérabilité des données en tant qu'actifs	14
7.6 Protection numérique	15
7.7 Culture	15
8 Gouvernance	15
Annexe A (informative) Activités liées aux données	17
Annexe B (informative) Exemples de données en tant qu'actifs	20

iTeh Standards
(<https://standards.itih.ai>)
Document Preview

[ISO 55013:2024](https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/30423e95-4320-468a-b455-c27f385d0af1/iso-55013-2024)

<https://standards.itih.ai/catalog/standards/iso/30423e95-4320-468a-b455-c27f385d0af1/iso-55013-2024>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 251, *Gestion d'actifs*.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

0.1 Généralités

Le présent document donne des recommandations relatives à la gestion des données lors de l'application des principes ou des exigences de la gestion d'actifs pour un système de gestion d'actifs. Les principes et les exigences sont respectivement décrits dans l'ISO 55000 et ISO 55001. Une grande partie de la gestion d'actifs consiste à prendre des décisions en se fiant à des données, en particulier dans les contextes vastes et complexes.

Le présent document est destiné à faciliter la gestion des données pour les organismes, dans le contexte de la gestion d'actifs. Une gestion d'actifs efficace repose généralement sur une gestion appropriée des données pertinentes pour les actifs. Les organismes peuvent gérer les données en tant qu'actifs afin de soutenir le management organisationnel. Le présent document couvre la gestion des données utilisée à la fois pour soutenir la pratique de la gestion d'actifs et pour traiter les données en tant qu'actifs.

NOTE Pour les besoins du présent document, le terme «données relatives aux actifs» renvoie aux données qui énumèrent et décrivent un actif et le terme «données en tant qu'actifs» renvoie aux collections de données qui ont les propriétés d'un actif.

Le présent document donne des recommandations aux personnes qui:

- a) identifient l'utilité ou l'adéquation des données pour la réalisation des objectifs de gestion d'actifs de l'organisme, y compris l'acquiescement de ses responsabilités;
- b) sont impliquées dans l'établissement, la mise en œuvre, la maintenance, la gestion responsable et l'amélioration des données dans le contexte de la gestion d'actifs;
- c) sont impliquées dans la planification, la conception, la mise en œuvre et l'examen des données fondées sur les activités de gestion d'actifs ainsi que les prestataires de services;
- d) sont propriétaires d'actifs, gestionnaires d'actifs, gestionnaires d'informations, prestataires de services, techniciens, partenaires, auditeurs, régulateurs et investisseurs;
- e) sont des parties intéressées internes et externes, y compris le personnel interne et externe, qui ont une incidence sur ou sont affectées (positivement ou négativement) par la gestion des données dans le contexte de la gestion d'actifs.

La gestion des données peut jouer un rôle critique dans d'autres systèmes de management ainsi que dans le système de gestion d'actifs. L'intégration et la mise en œuvre de multiples systèmes de management peuvent présenter de nombreux bénéfices pour les organismes. La réalisation d'alignements mutuels par rapport à d'autres systèmes de management nécessite une approche fondée sur un échange et une analyse appropriée de données transversales dans l'organisme.

0.2 Contenu du présent document

Avec en toile de fond des avancées dans le domaine des technologies de l'information et la diversification des exigences des parties intéressées, le choix de la gestion des données qu'il convient d'adopter dans le contexte de la gestion d'actifs devient de plus en plus pressant au sein de nombreux organismes. En raison de l'augmentation de la taille et de la complexité des organismes, le recours à des données fiables pour soutenir une prise de décision éclairée devient de plus en plus important. L'acquisition et la maintenance des données constituent un coût pour un organisme, tandis que la valeur potentielle des données est créée lorsqu'elles sont utilisées ou qu'elles peuvent être utilisées dans le futur. La valeur des données est moindre si elles ne sont pas fiables, si elles ne sont pas à jour et/ou si elles sont utilisées de manière incorrecte.

Par conséquent, les données n'ont plus seulement le rôle de ressources utiles aux activités de management, mais elles deviennent des actifs non physiques qui génèrent de la valeur grâce à une gestion coordonnée, exactement comme pour tout autre actif matériel ou immatériel.

Dans le contexte de la gestion d'actifs, les données ont leurs propres caractéristiques, à savoir:

- a) comme les actifs physiques, les données relatives aux actifs suivent les séquences de phases de cycle de vie. Elles peuvent être utilisées à de nombreuses reprises, même si l'utilité des données peut changer au cours du cycle de vie des actifs;
- b) les données peuvent être volées si elles ne sont pas protégées de manière appropriée; un tel vol de données n'entraîne pas de perte de données, de sorte qu'un organisme peut ne pas le remarquer immédiatement, créant potentiellement des effets négatifs durables;
- c) les données sont faciles à copier, à déplacer et même à corrompre, mais elles peuvent être difficiles, voire impossibles à reproduire si elles sont perdues, détruites ou corrompues;
- d) les données peuvent être utilisées pour de multiples usages; les mêmes données peuvent être utilisées par plusieurs personnes en même temps; de la même manière, de nombreuses personnes et de nombreux processus peuvent ajouter ou télécharger des données de façon simultanée;
- e) les données peuvent générer une nouvelle valeur lorsqu'elles sont combinées à d'autres actifs;
- f) les nombreuses utilisations des données entraînent souvent une augmentation du volume de données à gérer; la plupart des organismes gèrent des volumes croissants de données et les relations entre les ensembles de données;
- g) les données et les informations sont essentielles pour la conduite des affaires au sein d'un organisme et/ou entre les fonctions ou les services; en règle générale, la plupart des décisions métiers, du niveau stratégique jusqu'au niveau opérationnel, nécessitent un partage de données.

Si certaines d'entre elles sont semblables à celles d'autres actifs, ces caractéristiques, dans leur ensemble, diffèrent des caractéristiques des autres types d'actifs de par leur nature. Cela nécessite des approches différentes pour garantir que la gestion des données soutient les objectifs fixés dans le contexte de la gestion d'actifs.

Différents ensembles de données peuvent être traités comme des actifs susceptibles d'être essentiels pour le succès de l'organisme. Dans de telles situations, les organismes peuvent traiter ces collections de données comme des données en tant qu'actifs. Il convient que les principes de la gestion d'actifs décrits dans l'ISO 55000 s'appliquent à la gestion des données en tant qu'actifs.

0.3 Relation avec l'ISO 55000 et l'ISO 55001

L'ISO 55000 fournit les fondements pour la mise en œuvre de la gestion d'actifs, et constitue donc un prérequis pour comprendre le présent document.

L'ISO 55001 peut être appliquée pour établir et mettre en œuvre un système de gestion d'actifs au sein des organismes. Cela s'applique également à un système de gestion d'actifs pour les données en tant qu'actifs. Par ailleurs, puisqu'un système de gestion d'actifs d'un organisme est soutenu par la prise de décisions à partir d'informations, de données et de leur analyse, le processus de détermination des critères de prise de décision au sein d'un système de gestion d'actifs conforme aux exigences de l'ISO 55001 inclut en règle générale le processus de gestion des données. Ainsi, le présent document simplifie pour les organismes l'inclusion de données en tant qu'actifs à leurs systèmes de gestion d'actifs.

Gestion d'actifs — Document d'orientation sur la gestion de données en tant qu'actifs

1 Domaine d'application

Le présent document donne des recommandations relatives à la gestion des données visant à soutenir un organisme dans la réalisation de ses objectifs de gestion d'actifs, et par extension, de ses objectifs organisationnels.

Le présent document est applicable à tout organisme, quels que soient son type ou sa taille.

Le présent document ne fournit pas de méthodes pour déduire ou estimer la valeur des données en tant qu'actifs.

Le présent document ne fournit pas de méthodes pour déduire les valeurs financières des données en tant qu'actifs.

Le présent document ne donne pas d'orientations aux organismes sur la nécessité (ou l'absence de nécessité) de calculer les valeurs financières des données relatives aux actifs.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 55000, *Gestion d'actifs — Vocabulaire, aperçu général et principes*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/30423e95-4320-468a-b455-c27f385d0af1/iso-55013-2024>

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 55000 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

données relatives aux actifs

données qui énumèrent et décrivent un actif

Note 1 à l'article: Les données relatives aux actifs peuvent exister dans de nombreux formats, notamment des données structurées, des informations documentées, des données issues de capteurs, etc., chaque format nécessitant une approche de gestion différente.

Note 2 à l'article: Les données soutenant la prise de décision en matière de gestion d'actifs peuvent être considérées comme des données relatives aux actifs.

3.2

données en tant qu'actifs

données qui ont les propriétés d'un actif

Note 1 à l'article: Les données en tant qu'actifs peuvent être gérées comme des actifs conformément à l'ISO 55001.

Note 2 à l'article: Les *données relatives aux actifs* (3.1) peuvent faire partie d'une ou de plusieurs données en tant qu'actifs. Il peut exister des relations entre les données en tant qu'actifs.

3.3

type

type de donnée

catégorie identifiée de données caractérisées par un ensemble de valeurs, une syntaxe pour indiquer leurs valeurs et un ensemble d'opérations qui interprètent, manipulent ou stockent ces valeurs

[SOURCE: ISO/IEC 1539-1:2023, 3.144, modifié — «ou stockent» a été ajouté.]

3.4

métadonnées

données qui définissent et décrivent d'autres données

[SOURCE: ISO 24531:2013, 4.32]

3.5

qualité des données

degré selon lequel un ensemble de caractéristiques intrinsèques à des données satisfait à des exigences

[SOURCE: ISO 8000-2:2022, 3.8.1, modifié — La Note à l'article a été supprimée.]

3.6

interopérabilité

capabilité de deux entités ou plus à échanger des items conformément à un ensemble de règles et de mécanismes mis en œuvre par une interface dans chaque entité, dans le but d'accomplir des tâches spécifiques

Note 1 à l'article: Parmi les entités, on peut citer à titre d'exemple les dispositifs, les équipements, les machines, les personnes, les processus, les applications, les micrologiciels d'ordinateur, les unités logicielles d'applications, les systèmes d'échange de données et les entreprises.

Note 2 à l'article: Les items incluent par exemple les services, les informations, les supports dans les normes, les documents et dessins de conception, les projets d'amélioration, les programmes de réduction d'énergie, les activités de contrôle, la description des actifs et les idées.

Note 3 à l'article: Dans ce contexte, les entités fournissent des items et reçoivent des items d'autres entités, et utilisent les items ainsi échangés pour fonctionner plus efficacement ensemble.

[SOURCE: ISO 18435-1:2009, 3.12, modifié — «respectives» a été remplacé par «spécifiques» dans la définition. Les Notes 1 et 2 à l'article ont été étendues. La Note 3 à l'article ajoutée.]

3.7

fonction de gouvernance

fonction responsable de l'orientation stratégique du programme de gouvernance des données

Note 1 à l'article: La fonction de gouvernance est responsable de la hiérarchisation des projets et des initiatives de gouvernance des données, et de l'approbation des politiques et normes sur les données à l'échelle de l'organisme, et doit s'assurer du soutien, de la compréhension et de la sensibilisation en continu s'agissant du programme de gouvernance des données.

Note 2 à l'article: En fonction de la culture de l'organisme, l'organe de gouvernance peut être connu sous un autre nom, notamment comité de gouvernance des données, conseil/comité/groupe de pilotage de la gouvernance des données, conseil/comité/groupe consultatif de gouvernance des données, conseil/comité d'intendance des données, conseil/comité des propriétaires de données.

4 Gestion des données relatives aux actifs

4.1 Généralités

La gestion d'actifs permet à un organisme de créer de la valeur à partir d'actifs en atteignant ses objectifs de gestion d'actifs et, par extension, ses objectifs organisationnels. Ce dont la valeur est constituée dépend de ces objectifs ainsi que de la nature, de l'intention de l'organisme, des besoins et des attentes de ses parties intéressées (voir l'ISO 55000).

De nombreuses activités de gestion d'actifs reposent sur une prise de décision efficace, qui elle-même repose sur des données et des informations documentées. Les données relatives aux actifs utilisées par un organisme pour éclairer sa prise de décision nécessitent quant à elles une gestion efficace pour garantir leur utilité pour l'organisme dans les délais nécessaires. La responsabilité et la gestion pertinentes en lien avec ces données relatives aux actifs sont nécessaires pour garantir et préserver leur utilité.

Les données relatives aux actifs peuvent être créées, acquises ou générées à toutes les phases du cycle de vie des actifs. Les données relatives aux actifs soutenant les activités de gestion d'actifs sont généralement nécessaires pendant une durée au moins égale à la durée d'existence des actifs eux-mêmes. Les données relatives aux actifs conformes aux exigences de l'organisme au moment de leur acquisition ne sont pas nécessairement conformes aux exigences actuelles de l'organisme.

La configuration ou la nature de l'actif peut restreindre ou empêcher la réalisation d'activités d'acquisition de données et également rendre difficile la vérification ou l'amélioration des données relatives aux actifs erronées ou manquantes. Les interventions sur les actifs interviennent au cours d'une période donnée; par conséquent, la vérification ou l'amélioration ultérieure des données relatives aux actifs émergeant de ces interventions nécessite des sources de données supplémentaires.

4.2 Données relatives aux actifs

4.2.1 Exigences relatives aux données

Il convient que l'organisme détermine ses besoins en matière de données et gère ces données tout au long de leur cycle de vie afin de soutenir le champ d'application de son système de gestion d'actifs pour atteindre ses objectifs de gestion d'actifs et organisationnels (voir l'ISO 55001:2024, 7.6, qui traite également des exigences liées à la fois aux données elles-mêmes et à leur alignement sur les fonctions de l'organisme).

En outre, il convient que l'organisme définisse les éléments suivants:

- a) exigences légales: Les exigences légales applicables à la propriété, à la gestion et au transfert de données relatives aux actifs;
- b) dictionnaire de données: Des spécifications et des critères relatifs aux données appliqués par le système de management de l'organisme afin de garantir la définition cohérente des attributs, des unités de mesure, de la criticité, de la qualité et de la source pour les différents types de données relatives aux actifs;
- c) fréquence des données: La fréquence de mise à jour des données. Si certaines données relatives aux actifs peuvent ne pas évoluer pendant toutes les phases du cycle de vie, d'autres peuvent être mises à jour à des intervalles prédéfinis;
- d) volume de données: Le volume de données peut déterminer les outils et les environnements de stockage les plus appropriés;
- e) sécurité des données: S'assurer que les données sont protégées contre tout accès inapproprié (par exemple contre la perte de confidentialité, l'utilisation inappropriée ou la modification inappropriée, notamment les ajouts, altérations et suppressions inappropriés);
- f) disponibilité des données: Veiller à définir les critères de disponibilité des données en période critique et que les données soient accessibles pour l'équipe de gestion d'actifs si nécessaire;